16e ANNEE — N° 777 PARAIT LE SAMEDI 27 Janvier 1900

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

L'ARTICLE 6

L'article 6 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen dit textuellement : " La loi doit être la même pour tous soit quelle protège soit qu'elle punisse."

Ainsi le veulent les principes de 1789, cette charte des prétendues libertés modernes qu'invoque à chaque instants les Gouvernements.

Il ne semble pas que ses invocations produisent beaucoup d'effets.

Il y a dans le code pénal un certain article 29 Un écrivain distingué le comparent jadis à ces vieux canons qui allongent sur la place des Invalides leurs gueules inoffensives. Le vieux canon a été récemment chargé et est redevenu menacant. La loi, l'article 6, exigerait qu'il fut dirigé contre tous ceux indiféremment qui en prennent trop à leur aise avec lui.

En fait, on le charge de bouillie quand il s'agit des uns, à boulets quand on en a aux autres.

Toutes associations de plus de 20 personnes, de part l'article 291, et non autorisées par la loi, sont défendues.

Or, actuellement, une de ces associations est poursuivie ; qui requiert contre elle ? Un membre d'une autre association égalemement sous le coup de la même proscription.

Bien plus, l'Association poursuivie agit publiquement ; au grand jour de la presse et des comités électoraux.

On reproche aux assomptionnistes des organisations électorales comme s'il y avait là rien d'illégal, comme si rien n'était plus légitime que l'exercice d'un droit civique dans une démocratie.

En même temps, la Franc-Maçonnerie est en communication constante avec le ministère. Le Bulletin du Grand Oriant du 17 septembre dernier contient à ce sujet des citations suggestives, entr' autres des lettres de MM. Waldeck-Rousseau président du conseil, des FF.·. Millerand et Baudin ministres, qui sont des remerciments pour les manisfestations sympatiques et les sentiments de confiance des Loges vis à vis du Gouvernement.

C'est une réciprocité de congratulation et de solidarité fraternelle entre la puissance constitutionnelle et la puissance illégale. On s'y traite d'égal à égal et si on en jugeait par le ton des épitres, on perçoit une nuance de déférence marquée de la premiere vis à vis de la seconde.

L'égalite devant la loi est donc un vain mot. C'est l'arbitraire, l'arbitraire toujours qui seul guide nos gouvernants.

Soit ! mais qu'on n'essaye pas de le présenter sous les traits de la justice et d'invoquer les grands principes de 1789 quand manifestement on les foule aux pieds.

L. M.

Adieux du Personnel

de l'Enseignement Primaire des Basses-Alpes

à M. Dauthuile

Une manifestation, aussi touchante que spontanée, vient d'avoir lieu en l'honneur de M. Dauthuile, notre sympathique Inspecteur d'Académie, nommé à Niort, avec promotion de classe, par arrêté ministériel du 11 janvier.

Dimanche dernier, 21 courant, à 2 h. du soir, dans une salle de l'hôtel Mistre, à Digne, le personnel de l'enseignement primaire du département, représenté par les inspecteurs primaires, le secrétaire de l'inspection Académique et le personnel des Bureaux, les instituteurs et les institutrices membres du Conseil Départemental, les instituteurs et les institutriées de Digne, offrait un punch d'adieu au chef regretté qui, pendant plus de quatre ans, l'a dirigé et soutenu avec un tact et une fermeté rares, unis à la plus grande bienvaillance.

Pendant cette réuion intime, Monsieur Chiappini, inspecteur primaire à Digne, a pris la parole au nom de tous, et, en un langage ému, a exprimé à M. Dauthuile, les sentiments de regret causés par la nouvelle de son départ, et l'a félicité, en même temps, de l'avancement mérité qu'il venait de recevoir.

Il lui a dit qu'elle confiance et qu'elle sympathie il avait fait naître chez tous ses subordonnés : chez les inspecteurs primaires, d'abord, qui ayant eu le bonheur de le voir de plus près et de le mieux connaître avaient été mieux à même d'apprécier la rectitude de son jugement son haut esprit d'équité et de justice, la fermeté de son caractère et la délicatesse de ses sentiments, chez les instituteurs, ensuite, qu'il accueillait avec tant de bienveillance, et dont il défendait les intérêts matériels et moraux avec tant de fermeté.

« Ils n'oublieront jamais, a-t-il ajouté, « la somme considérable d'énergie que « vous avez dépensée pour l'amélioration des locaux scolaires dans notre région de montagnes, et les résultats « que vous avez obtenus, et il restera là « une trace matérielle de votre passage « qui affimera pendant longtemps votre « sollicitude pour les élèves comme pour « les maîtres.

« S'il vous est arrivé dans de très rares circonstances, d'être obligé de sévir contre quelques uns de ces maîtres, « vous ne l'avez fait qu'à la derniére extrémité et pour montrer que vous teniez le corps des éducateurs du peuple « en si haute estime, que vous eussiez « le voir sans tache et sans défaillance.»

Il a ensuite rappelé avec beaucoup d'a propos l'esprit libéral et sincèrement démocrate de M. Dauthuile, qui a donné à notre enseignement primaire dans les Basses-Alpes, une impulsion des plus heureuses, et qui a toujours su le defendre énergiquement contre les ennemis de l'enseignemeut laïque, généralement les mêmes que les ennemis de nos institutions républicaines.

Il a terminé en l'assurant que la sympathie et les vœux de tout le personnel primaire bas-alpins l'accompagnaient dans sa nouvelle résidence, où il aura vite conquis la canfiance et la sympathie de son nouveau personnel.

M. Nevière, instituteur à Valensole, et membre du Conseil Départemental, parlant plus spécialement au nom de ses collègues, a voulu également en quelques mots, redire au chef aimé et respecté qui va partir, les sentiments de profonde reconnaissance et de réelle affection qu'il a fait naître parmi son personnel par la sollicitude paternelle qu'il n'a jamais cessé de lui témoigner.

Trés ému, M. Dauthuile remercie Monsieur Chiappini et M. Nevière des sentiments qu'ils viennent de lui exprimer, et il les assure, que, de son côté, il quitte avec peine un personnel qu'il a vu jusque dans les coins les plus reculés du département, et qu'il a trouvé partout si dévoué, si pénétré de la grandeur et de l'importance de sa mission, et si courageux dans l'accomplissement de son devoir.

Il énumère ensuite les principales questions sur lesquelles il a cru devoir plus spécialement porter son attention ; et, avec la modestie qui le caractérise, il est resté bien au-dessous de la vérité qu'il a résumé, à grands traits, l'œuvre accomplie.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire sa chaleureuse improvisation, qu'il a terminée en assurant tout son personnel de son plus sympathique souvenir, en lui demandant de continuer sous la direction de son successeur, l'œuvre commencée, et en exprimant le vœu de trouver dans les Deux-Sèvres, des collaborateurs aussi dévoués que les instituteurs bals-alpins.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

SISTERON

Côtes Foncières. — Les dégrèvements des petites côtes foncières (part de l'Etat) étant appliqués de nouveau en 1900, les contribuables qui ont eu un changement quelconque dans leurs côtes, vente ou achat de propriété, doivent faire une nouvelle déclaration

---

"FEUILLETON DU SISTERON-JOURNAL"

3

LA SOIF DU SANG

PAR

S. GARNIER

I

Innocente ou coupable ?

» Le bruit de cette scandaleuse affaire à peine étouffé, Rosa Lind épousait le comte Alexandre de Stichelberg et venait s'installer à Paris où son luxe et son faste ne devaient pas tarder à attirer sur elle l'attention et les attentions du monde élégant.

» A Paris, la vie des gens — des gens élégants surtout — est vite percée à jour : on ne tarda pas à savoir que la comtesse de Stichelberg, indépendante et libre, changeait plus souvent d'amant que de couturière ; le comte de son côté, partageait ses nuits entre le cercle et les « belle petites ». Existence toute parisienne qui consacre la réputation des jolies femmes et délabre la santé de leurs maris.

« Moins résistant qu'un autre, le comte de Stichelberg, miné depuis nombres d'années par une maladie de cœur, allait dépérissant de jour en jour.

« Mais la comtesse avait décidé d'aider le Destin dans l'accomplissement de son œuvre, et pour cella elle n'hésita pas à recourir au crime.

» Les événements, d'ailleurs, devaient la servir à souhait. Son fils, Christian âgé de douze mois à peine, venait d'être emporté par une congestion pulmonaire. Les soins avaient-il manqué à l'enfant ? La comtesse n'avait-elle pas tout intérêt à voir disparaître le petit être auquel son père avait assuré, par testament, une fortune indépendante ? L'instruction n'a pu établir quelque chose de précis à cet égard, malgré le témoignage accablant d'une des femmes de chambre de la comtesse.

» Quoi qu'il en soit, la mort du petit Christian fut pour le comte un coup terrible : son mal s'aggrava à l'émotion ressentie.

» Un médecin fut appelé. Il ordonna un remède violent. Ce remède, ce fut la comtesse elle-même — et seule dans la chambre du malade — qui l'administra. Une heure après, le comte Stichelberg expirait. L'instruction a recueilli le témoignage du docteur Engelmann : le remède prescrit, à basse d'un poison très actif, le nitrite d'amyle, pouvait, obsorbé à haute dose, occasionner un empoisonnement subit. Le docteur Angelmann sera entendu par vous Messieurs : sa conviction est que le comte de Stichelbreg est mort empoisonné par la comtesse, sa femme !

» Maintenant, la comtesse était seule héritière de l'immense fortune de son mari ; cette fortune, elle se mit en devoir de la réaliser au plus vite.

» Mais une femme, pour laquelle, depuis longtemps, la culpabilité de l'aventurière ne faisait pas de doute, une femme s'était jurée de démasquer la comtesse, de la frapper au besoin de sa propre main, le jour où aucun autre moyen de venger les morts qu'elle pleurait ne lui restait.

» Cette femme était Alice de Bernsdorf la sœur du malbeureux Jehan de Lionville.

» Et Alice de Bernsdorf s'attacha aux pas de la comtesse de Stichelberg, elle la suivit dans l'ombre, épiant ses moindres actes. ses moindre gestes.

» Un soir, elle la vit entrer furtivement à Notre-Dame.

» Quelle nouvelle comédie allait-elle jouer ? Quel crime nouveau méditait-elle.

» Alice de Bernsdorf pénétra dans l'église derrière elle : elle vit la comtesse s'approcher du gardien des tours, puis, après un court entretien, lui glisser une pièce d'or dans la main. Au bout de quelques instants la comtesse gravissait l'escalier menant aux plates-formes extérieures. (*A Suivre*)

© VILLE DE SISTERON

dans le délai d'un mois après la publication des rôles. Ils trouveront au secrétariat de la mairie les imprimés et les rensiegnements nécessaires.

Carnaval. — Le comité des fêtes de Carnaval poursuit activement ses travaux et tout fait prévoir un brillant succès. Le programme sera publié prochainement. Il est probable que des prix importants seront distribués aux plus beaux chars ou groupes, seuls pouvant concourir, les sujets inscrits Les personnes en groupes qui désireront faire partie de la cavalcade devront en viser le comité et demander leur inscription en indiquant succintement le sujet de la mascarade. Les inscriptions seront closes cinq jours au moins avant la cavalcade. Aujourd'hui samedi, à 9 heures du soir, café Gallissian, réunion générale du comité ; toutes les personnes qui désirent en faire partie et qui par oubli n'auraient pas reçu de convocation précédemment sont priées d'yassister. Pour les membres déjà inscrits, le présent avis tient lieu de convocation.

Postes et Télégraphes. — Conformément à une décision du Conseil Municipal de Sisteron, l'administration des Postes à autorisé la suppression de la 3e distribution locale, ainsi que la 3e levée supplémentaire les dimanches et jours fériès, ainsi que cela à lieu déjà dans presque toutes les villes.

Fête de la Baume. — Grâce à un temps superbe la fête de la Baume avait attiré dimanche dernier beaucoup de monde au Faubourg, les réjouissances étaient variées, jeux divers, courses, tirs, bals etc. etc. Le clou de la fête était sans contredit le concert donné par les Touristes des Alpes ; bravant le froid, nos musiciens ont exécuté cinq morceaux avec brio. Inutile de dire qu'on à consommé des quantité de pois-chiches et de vin chaud en écoutant les concours de chant qui se sont prolongés bien avant dans la nuit.

Tirage au sort. — Le tirage au sort de la classs 1899 du canton de Sisteron aura lieu aujourd'hui à 2 heures dans une des salles de la mairie sous la présidence de M. Christian, Sous-Préfet de Sisteron.

CAISSE D'EPARGNE

Séance du 21 Janvier

Résultat des Opérations

Versements : 46, dont 16 nouveaux. . . . 16168 fr. 00
Remboursements : 33, dont 2 pr solde. . : 4738 fr. 59

Différence en faveur des Versements, . . . 11429 fr 41

ÉTAT-CIVIL

du 20 au 27 Janvier 1900.

NAISSANCES

Néant.

MARIAGES

Entre Silve Napoléon, journalier avec Mlle Blanc Flavie-Clementine.

Entre Thélène Léon-François-Joseph restaurateur et Andrieux Louisa-Marie.

DÉCÈS

Claude Blanc, 73 ans. — Günz Jean-François, 67 ans. — Tavan Simon.

Marché d'Aix

du 25 Janvier 1900

Bœufs limousins	1 20	a	1 30
— Gris	1 15	à	1 20
— Afrique	» »»	à	» »»
Bœufs du pays	» »»	à	» »»
Moutons du pays	1 53	à	1 58
du pays (non tondus)	1 65	à	1 70
— de Barcelonnette	» »»	à	» »»
— de Gap	1 40	à	1 51
— Monténégro	» »»	à	» »»
— Espagnols	» »»	à	» »»
— Mètis	» »»	à	» »»
Moutons Africains	» »»	à	» »»
— réserve	1 35	à	1 51

Avis. – Suivant acte aux minutes de Me Béquart notaire à Sisteron en date du vingt quatre janvier mil neuf cent, Monsieur ETIENNE Augustin, boucher rue droite à Sisteron, a cédé à Monsieur Charles DONZION, le fonds de commerce qu'il exploitait.

Faire toutes oppositions dans les dix jours entre les mains de Me BÉQUART, notaire.

P.-L.-M. — *CARNAVAL de Nice 1900.* — TRAINS DE PLAISIRS DE PARIS ET DE LYON A MARSEILLE ET A NICE. — A l'occasion du Carnaval de Nice, la Compagnie mettra en marche un TRAIN DE PLAISIR de PARIS A NICE avec séjour facultatif à Marseille. Ce train prendra des voyageurs à Lyon.

ALLER : Départ de Paris, le 21 février à 2 h. 15 soir ; de Lyon à 11 h. 35 soir.

RETOUR : Départ de Nice, le 28 février à 10 h. 45, soir.

PRIX du VOYAGE (aller et retour) de Paris, 90 fr. en 2me classe ; 60 fr. en 3me classe ; de Lyon, 50 fr. en 2me classe ; 30 fr. en 3me classe.

Les billets pour ce train de plaisir seront délivrés à Paris et à Lyon a partir du 20 janvier.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches publiées par la Cie.

L'Anglais et le Boër

— Yès, petit B ër, je vais aplatir vó
Et vó je vais manger comme un simple be-[efsteak.]
— Mais le Boër fougeux bon client du [Congo[
Se jette sur l'English et le bat en cinq seo.
J. Gavrochet au savonnier Victor Vaissier.

Pilules Suisses. Rhumatisme, goutte, névralgies, migraines, maux de tête 1 fr. 50.

PRETS sur simple signature à long terme 4 o/o. Ecrire Caisse d'Avances, 139, boulevard Saint-Denis, PARIS.

Tous les Dimanches à l'Hôtel des Acacias. — Huitres et Choucroûte.

A louer présentement

RESTAURANT DONZION

S'y Adresser

VARIÉTÉS

Le Timbre-Poste

Le capitaine Barbizon n'entend pas la plaisanterie : dans la chambre de sa compagnie ont disparu un timbre-poste et une montre. Le timbre-poste a été trouvé sur la personne du soldat Bonnard et le capitaine en a conclu que le soldat Bonnard avait dû prendre la montre. Comme le capitaine Barbizon n'entend pas la plaisanterie, il a fait passer Bonnard en conseil de Guerre.

Après trois heures de discussion, il a été prouvé que Bonnard n'avait pas volé la montre mais seulement le timbre-poste.

Heureusement pour Bonnard, son défenseur s'est aperçu que le timbre-poste en question n'avait pas de colle derrière, et soutient qu'un timbre qui n'a pas de colle n'est pas un timbre.

LE DÉFENSEUR. — La colle est au timbre-poste ce que le timbre-poste est à la colle ; personne n'osera soutenir le contraire.

LE COLONEL. — C'est évident... comprends pas, mais enfin, c'est évident !

LE LIEUTENANT. — Je soutiens qu'un timbre, c'est toujours un timbre !

LE COLONEL. — C'est évident... sans quoi... que... qui... Vous m'embêtez à la fin !...

LE DÉFENSEUR. — Ce n'est pas un timbre, puisqu'il n'y a pas de colle; ou bien, c'est pas la peine de mettre de la colle sur les timbres.

LE COLONEL. — C'est évident !... la colle, parbleu ! on le sait bien.

LE CAPITAINE. — Quand le soldat Bonnard a pris le timbre, il ne savait pas qu'il y manquait la colle ; il est donc aussi coupable.

LE DÉFENSEUR. — Je vous ferai observer, mon colonel, que la colle est indispensable pour fixer un timbre à une lettre, et que si la colle manque...

LE COLONEL. — C'est qu'il n'y en a pas et que, s'il n'y en a pas c'est qu'elle manque; par conséquent si... enfin... tout le monde... personne... c'est évident !

LE CAPITAINE. — Qu'il y ait de la colle ou non, le soldat Bonnard mérite une punition exemplaire.

LE LIEUTENANT. — Je demande également une punition exemplaire.

LE COLONEL. — C'que vous avez bientôt fini à vous disputer pour c'que vous ne comprenez pas ?

LE DÉFENSEUR — Le soldat Bonnard a trouvé, il ne la pas volé, il a trouvé un timbre sur une chaussette qui était près d'un pain de munition entre une boîte de cirage et un gilet de flanelle il a ramassé le timbre et ce timbre ne peut même pas lui servir ; il n'y a pas eu vol, au contraire ! le soldat Bonnard a été trompé.

LE COLONEL. — Trompe d'éléphant ! Je flanque huit jours à son capitaine pour laisser une boîte à cirage près d'un pain qui est sur un timbre. Pas étonnant avec un désordre pareil que.. qui... car enfin... pour... Allez-vous bientôt finir ?

LE DÉFENSEUR. — Je demande que le conseil décide...

LE COLONEL. — Moi aussi ? m'embête à la fin, c'est évident ?

Le colonel ayant appuyé la demande du défenseur, le conseil se retire dans la salle des délibérations. Mais comme ils sont sept juges et que le colonel n'a pas voté, il arrive que le résultat est *Trois qui déclarent Bonnard coupable et trois qui l'acquittent.*

Le colonel a toujours voix prépondérante, c'est donc lui qui décidera.

LE DÉFENSEUR. — Mon colonel, nous attendons votre verdict.

LE COLONEL. — C'est évident !... J'ai bien envi de vous fiche tous dedans pour vous apprendre à pas savoir c'que vous voulez.. C'est évident que le soldat Bonnard a... Enfin quoi !... m'embêtez tous avec vos *expliques* qu'on n'y comprend rien.

LE DÉFENSEUR. — Retenez bien, mon colonel, qu'il n'y avait pas de colle sur le timbre.

LE COLONEL. — Veux rien retenir..,. M'fich pas mal de votre colle.. pour quoi faire ?

LE CAPITAINE. — Nous savons bien qu'il n'y avait pas de colle.

LE COLONEL. — Trompe d'éléphant ! vous l'savez et vous le dites pas ?.. faut en mettre de la colle, faut en mettre. A qui c'est ce timbre ?

LE CAPITAINE. — Bonnard a pris ce timbre au soldat Pillot.

LE COLONEL — Ah ! c'trop fort ! se passera pas comme ça ! En voilà du propre. Capitaine Barbizon, vous mettrez huit jours de salle de police au soldat Pillot, pour avoir ôté la colle du timbre.

LE CAPITAINE. — Mais...

LE COLONEL. — Tout à l'heure, j'comprends maintenant... Bonnard croyait qa'il y avait de la colle.

LE CAPITAINE. — Oui.

LE COLONEL — Taisez-vous, nom de Dieu !.. Bonnard croyait qu'il y avait de la colle et Pillot l'avait ôtée... C'est évident que Bonnard a... c'est-à-dire que... Vous comprenez qu'alors Pillot doit rembourser trois sous parce que Bonnard peut pas se servir du timbre.

LE CAPITAINE. – Mais, mon colonel, ce...

LE COLONEL. — Si vous parlez tout le temps, vous aurez raison. Taisez-vous un peu... Je continue : Donc Pillot remboursera trois sous à Bonnard et il aura quinze jours de prison pour avoir dégradé un timbre de l'Etat en lui ôtant sa colle afin de... parce que... Vous lui mettrez encore huit jours ; ça lui apprendra à voler la colle de ses camarades.

LE DÉFENSEUR. — Il faut-être juste. Je dois, vous dire, mon colonel que vous faites erreur...

LE COLONEL. — Que vous dites, nom de Dieu ? J'supporterai jamais qu'on ôte la colle à un timbre... Et trombe de lart je porte huit jours d'arrêt au capitaine Barbizon pour avoir pas fait surveiller l'honnêteté des hommes par rapport à la colle... C'est fini la séance est levée. J'vais prendre mon absinthe... C'est pas malheureux, c'est évident.

G. B.

A CÉDER D'OCCASION

DICTIONNAIRE TROUSSET

5, volumes en bon état, trés jolie reliure

S'adresser au bureau du Journal

Tribunal de Commerce
DE SISTERON

LIQUIDATION JUDICIAIRE

AVIS AUX CREANCIERS

Par jugement du vingt-trois janvier mil neuf-cent, le Tribunal civil de Sisteron, faisant fonction de Tribunal de Commerce, a sur sa requête admis le sieur CLÉMENT NOËL, chapelier à Sisteron, au bénéfice de la liquidation judiciaire. Monsieur BARNAUD juge du siège est nommé juge commissaire et Monsieur GIRAUD, greffier du Tribunal, liquidateur provisoire. MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au Palais de Justice, le SEPT Février 1900 à DIX heures du matin, en la salle d'audience, pour examiner la situation et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et de contrôleurs. Ils sont, en outre avertis qu'ils peuvent dès maintenant déposer au greffe leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau.

Pour extrait conforme.
Le commis-greffier,
PEIGNON.

Etude de Me Ch. BONTOUX,
AVOUÉ, LICENCIÉ EN DROIT
SISTERON (Basses-Alpes)

EXTRAIT

de Demande

En Séparation de Biens

Par exploit du ministère de Margaillan, huissier à Sisteron, en date du vingt-cinq janvier mil neuf-cent, enregistré, la dame Augusta LATIL, épouse du sieur Paulin-Toussaint LATIL, cultivateur, avec lequel elle demeure et est domiciliée à Sisteron, a forme contre le dit Paulin-Toussaint LATIL, son mari, propriétaire cultivateur à Sisteron, sa demande en séparation de biens et Me Charles BONTOUX, avoué près le Tribunal civil de Sisteron y demeurant et domicilié, a été constitué pour la demanderesse sur cette assignation.

Pour extrait certifié conforme :
Sisteron le 25 Janvier 1900.
C. BONTOUX.

Etude de Me Gaston BEINET,
AVOCAT-AVOUE
à SISTERON (Basses-Alpes),

EXTRAIT

de demande

De Séparation de Biens

Suivant exploit de Plauche huissier à Noyers, en date du vingt-cinq, janvier mil neuf cent, enregistrée la dame Eudoxie JOURDAN, épouse du sieur Léon GRANGE, maréchal-férrant à Noyers, a formé contre son mari sa demande en séparation de biens et Me Gaston BEINET Avoué, a été constitué pour la demanderesse.

Sisteron le 26 janvier 1900
Signé : Gaston BEINET.

Le Livre d'Or de l'Exposition de 1900

Le 6me fascicule permet aux lecteurs de faire connaissance avec les hauts fonctionnaires de l'Exposition, de se rendre compte de l'organisation du Congrès

Le Palais des Congrès, les sous-sols du Champ-de-Mars, mesures de sécurité contre l'incendie nous sont montrés avec une remarquable richesse d'illustration.

A signaler une superbe hors-texte en couleur sur le *Palais du Génie*, dû au pinceau de M. Henri Morin.

Prix du fascicule : 0 fr. 50.

Pour les abonnements, s'adresser au Journal où à M. EDOUARD CORNELY *Editeur, 101. rue de Vaugirard, Paris.*

A VENDRE

UNE VASTE MAISON

Située traverse de la Place
Pouvant servir a tout espece de commerce
S'adresser au bureau du Journal

© VILLE DE SISTERON

AUBERGE du TIVOLI

Prés du Casino SISTERON

TENU PAR

HENRI BACHELIER

Dans cet établissement on trouve tout le confortable de la bonne cuisine bourgeoise ; ainsi que des salles, chambres, grandes écuries et remise. Une salle a titre gracieux est à la disposition des Sociétés, réunions, etc., etc.

A CÉDER

UN MATÉRIEL COMPLET

DE BOULANGERIE

EN TRÈS BON ÉTAT

Agencement et Clientèle

S'adresser au bureau du Journal

A la Taille Elégante

Mlle Louise CABLE

Corsetière des premières maisons de Marseille

Corset sur mesure de formes les plus modernes et les plus élégantes, depuis dix francs.

Garantis comme solidité.

Réparations en tous genres a des prix modérés.

Grand-Place, 7, Sisteron.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 24 Janvier 1900

Les tendances du début étaient hésitantes mais sur le bruit d'un succés du Général Buller, le marché ce rafermit et la fermeté domine en clôture.

Le 31[2 à 100. 10 Le 3 o[o à. 102 92.

Nos Etablissements gardent à peu près leurs cours de la veille le crédit lyonnais à 1.018 le Comptoir national d'escompte à 631 la Société Générale à 600.

Le crédit foncier 710 ses obligations toujours très rècherchées par le portefenille ont reconquis aujourd'hui la plus grande partie du terrain perdu pendant la période de l'argent cher.

Les Lots Turcs se rafermissent à 129. Les bons Roumains 5 o[o se traitent aux environs de 480.

Les actions Forges et Laminoirs de l'Aube donnent lieu à des [opésations assez actives à 104.50 et 105 francs.

En banque l'Ermack s'incrit 600 fr. et les obligations de la société Générale des Assurances Agricoles à 162.

L'Eclairage des villes la Fabrication des compteurs appareils divers qui par suite de l'affluence des commandes est obligé d'agrandir ses ateliers.

Ces faits montrent que cette compagnie continue sa marche sce nd ante et justifié son qualificattf de la plus puissante du monde.

Chemins de fer français calmes.

Au Nouveau Magasin de Chaussures

16, Rue Deleuze, SISTERON (B.-A.)

Chaussures de luxe et de fantaisie, pour hommes, Dames et Enfants
COMMANDE ET CONFECTION
cloué, sur mesure, à des prix modérés

NOTA. — On est prié de réclamer le billet de tombola a tout achat d'une paire de chaussure.

Huile Epurée pour Bicyclette

Vernis noir métallique

Epicerie-Droguerie Turin
Place de l'Horloge, Sisteron

A VENDRE

dans de bonnes conditions

UNE BICYCLETTE PNEU

Un Comptoir de Magasin

et une

BALANCE A L'ÉTAT NEUF

S'adresser : 56, rue Droite.

ATELIER DE REPASSAGE

APPRET AU NEUF — GLACAGE

Mademoiselle Th. CHABERT

Rue du Glissoir, 13, **Sisteron**

ON DEMANDE UN APPRENTI

à l'Imprimerie du Journal

A VENDRE D'OCCASION

Un manège à un cheval

En très bon état, système Mougotte

S'adresser à M: ARMAND fils
propriétaire à Château-Arnoux.

Grande Boucherie

NOUVELLE

B. REYNAUD

Rue Mercerie, Sisteron

Ancienne Maison Chrestian

GRANDE LIQUIDATION

Pour cessation de Commerce

BRUN ADOLPHE

RUE DELEUZE (Valaye) SISTERON

M. BRUN à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'à partir de ce jour il sera mis en vente des **Chaussures en tous genres,** fines et fortes pour hommes, femmes, fillettes et enfants, à des prix défiant toute concurrence.

A vendre dans de bonnes conditions de prix

Outillage complet de cordonnerie et TROIS MACHINES A COUDRE en très bon état dont une à tube.

MANÈGE-CARROUSEL

TROIS ÉTAGES

En très bon état à VENDRE à prix modérés

S'adresser à M. Casimir SAUZE, à CAROMBE (Vaucluse).

Belle Laine

longue

pour matelas

A la maison RAVOUX, *place de la Mairie.*

AUX 100.000 CHEMISES

3, rue Tapis Vert, MARSEILLE

Vente directe du producteur aux consomateurs.

Série de Chemises repassées à **3 fr. 30 et 4.50**

PRIX FIXES

Le Gérant : AUGUSTE TURIN

A VENDRE

UN JOLI JARDIN

d'agrément et de rapport, avec batiment en bon état situé devant-Ville.

S'adresser à Me HEIRIES notaire où au bureau du JOURNAL.

A VENDRE

De gré à gré

UNE PROPRIETE

Sise au quartier de la Burlière, complantée en vigne et arbres fruitiers.

S'adresser à Me HEIRIES notaire ou à Madame Justine BERTHOREL

Modes - Lingerie - Lainages

ANCIENNE MAISON C. LIEUTIER

Célina PETIT Successeur

3, Rue Deleuze, Sisteron

Rubans, dentelles, broderies, grand assortiment de velours, lainages, Manteaux, berêts pour enfants, cravates fantaisie, gants.

PRIX TRÈS RÉDUITS

3. Rue Deleuze, SISTERON (B-A).

UN HASARD PROVIDENTIEL

vient de faire découvrir, dans un vieux *couvent de Jérusalem,* un manuscrit renfermant les RECETTES de ces merveilleux REMÈDES des TEMPLIERS, ayant obtenu jadis ces guérisons presque miraculeuses (dans les *maladies* de *poitrine,* de l'*estomac,* de la *vessie,* du *cœur,* de la *peau* la *goutte,* les *rhumatismes,* l'*anémie,* la *chlorose* etc.) qui font encore l'étonnement des savants de ce siècle. Ni *poisons,* ni *produits nuisibles* n'entrent dans la composition de ces remèdes, si simples qu'ils permettent à chacun d'être *son propre médecin et celui de sa famille.*

M. MALAPERT, à Maiche, (Doubs), dépositaire de ce précieux manuscrit, prennant pour sienne la devise de ces moines médecin *offre* la brochure explicative à toute personne qui joint à sa demande un timbre de 0 fr. 15 ce pour la recevoir franco.

60 années de succès

Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894

Grand Prix exposition universelle Bordeaux 1895

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Exposition nationale ROUEN 1896
Exposit. universelle BRUXELLES 1897

ALCOOL de MENTHE **DE RICQLÈS**

Le seul Alcool de Menthe Véritable

DISSIPE *les* **maux** *de* **cœur,** *de* **tête,** *d'*estomac. *les* **indigestions,** *les* **étourdissements**
Souverain *contre la* **Grippe et** *les* **refroidissements**
Se prend à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée très chaude dans une de tasse de tisane ou de lait chaud.
EXCELLENT *aussi pour les* **dents,** *la* **bouche** *et dans les soins de la* **Toilette**
SE MÉFIER des IMITATIONS
EXIGER LE NOM DE RICQLÈS

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

ANÉMIE **EN 20 JOURS** *GUERISON RADICALE par l'* **ELIXIR de S^T VINCENT de PAUL**
Renseignements chez les **SŒURS de la CHARITÉ,** 105, Rue Saint-Dominique, Paris.
GUINET, Ph^ien, Passage Saulnier, Paris et P^ns Ph^ens. — *Broch. franco.*

PAPETERIE - RELIURE

HENRI BECKMANN, RELIEUR

N° 23, RUE DROITE, N° 23, SISTERON (BASSES-ALPES)

M. HENRI BECKMANN à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, que son atelier de Reliure est transféré dans la rue Droite, Maison BEC Hippolyte, ferblantier, N° 23, et qu'il a joint à son atelier les articles de **papeterie,** les **fournitures de Bureau et Scolaires.**

M. Henri Beckmann, espère tant par les soins apportés à son travail que par la modicité de ses prix conserver ses clients et faire mieux encore pour s'attirer la confiance du public. 1-12

× EX-SOMNAMBULE ×

Vu les nombreux **LOTS** que la chance a désignés aux personnes qui ont suivi ses conseils elle donne **gratuiment,** ses expérimentées indications à la personne digne d'intérêt qui s'engagera à la récompenser après avoir gagné. Ecrire et joindre timbre pour réponse.

à Mme FÉE MRSEILLE (B-du-Rhône)

LA KABILINE

Véritable Teinture des Ménages

LA KABILINE

Pour rendre neufs ses Vêtements

LA KABILINE

Adoptée par les Personnes économes

LA KABILINE

Vendue dans le monde entier

ESSAYEZ-EN!

Le Paquet: **40** Centimes

GUERISON DE LA SURDITÉ

TYMPANS ARTIFICIELS, brevetés, de **NICHOLSON,** [illegible] soulagent ou soulagent la **Surdité,** quelle qu'en soit la cause. — *Les sons les plus remarquables ont été faites.* — Envoyer 25 centimes pour franco un livre de 80 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes qui ont été faits pour guérir la **Surdité,** et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Editeurs et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces **TYMPANS** et les recommandent hautement. Nommez ce journal. *Adresser J. H. NICHOLSON, 4, rue Drouot, PARIS*

GROS LOTS { **500.000 FRANCS**
100.000 FRANCS — 100.000 FRANCS

10 NUMÉROS pour 5 francs — 8 Numéros pour 3 francs

Pour **5** francs ou reçoit **10** N^os part. 1e Tirage **Panama à Lots,** *15 février prochain*
Pour **3** francs on reçoit **8** Nos part. 1e Tirage **Bons du Congo,** *20 février prochain.*
96 lots, 4,000.000 fr, l'an. Ass. part. **Titres gratuits.** PRIME pour tous. Liste après tirage.
Ecrire de suite : Banque BRESSOUX et G^ie, 58, *Rue Maubeuge,* PARIS.

Le Journal de la **SURDITÉ** Donne les derniers renseignements sur tous les traitements existants pour la guerison des *Maux d'oreilles de la gorge et du Nez.* Il suffit pour le recevoir *Gratuitement,* d'écrire *112, boulevard Rochechouart, PARIS.*

PAPETERIE DE L'IMPRIMERIE A. TURIN

Fournitures Scolaires et de Bureaux

Cahiers de Dessin — Copies de lettres — Encres

© VILLE DE SISTERON

MAISON DE CONFIANCE - FONDÉE EN 1848

L. PEYROTHE

Rue Mercerie, SISTERON, (Basses-Alpes.)

BIJOUTERIE, HORLOGERIE
ORFÉVRERIE, OPTIQUE
GRAND ASSORTIMENT DE BIJOUTERIE
OR, ARGENT, DOUBLÉ ET NICKEL
Orfévrerie, Argent et Ruotz 1e titre
DIAMANTS ET PIERRES FINES
Spécialité pour Corbeille de Mariage

BIJOUX DES ALPES
Horlogerie Garantie de Paris, Besançon
ET GENÈVE
INSTRUMENTS DE PHYSIQUE ET DE MATHÉMATIQUES
LUNETTERIE FINE DE MOREZ
Longues vues et Jumelles choix supérieur
RÉPARATIONS TRÈS SOIGNÉES ET GARANTIES

Achat au plus haut Cours des matières Or et Argent

La Grande Savonnerie C. FERRIER et Cie
Marseille

SAVON PUR
72 o|o d'huile
"EXTRA" GARANTI

SAVON PUR
72 o|o d'huile
"EXTRA" GARANTI

LE CHAT

Le SAVON EXTRA MARQUE "**Le Chat**" est un Savon pur fabriqué avec des matières premières de qualité supérieure, il procure une économie de 30o|o sur le poids du savon employé

DANS TOUS LES CAFÉS DE LA VILLE

LIQUEURS SUPÉRIEURES **CUSENIER**
A BASE DE FINE CHAMPAGNE
QUINQUINA CUSENIER
TONIQUE. **LE SEUL VRAI** APÉRITIF.
ABSINTHE BLANCHE CUSENIER
NATURELLE
A BASE D'ALCOOL PUR DE VIN

PAPETERIE DE LUXE ET ORDINAIRE

CAHIERS
de
DESSIN
Papier Ingre

ENCRES CARDOT
NOIRE ET DE COULEUR

REGISTRES
COPIES DE LETTRES

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE
CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE
SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse
IMPRIMÉS POUR MAIRIES
Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les
Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE
FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

CARNETS
A SOUCHE
Timbres en Cahoutchouc
CIRE A CACHETER
Carnets d'Échéa
CARNE
DE POCH

CORSETS BALEININE S. G. D, G.
Le seul vendu **garanti incassable**, le seul *amincissant la taille* sans gêner la respiration.
Maison de vente : Mademoiselle **Emma BRUN**, 22, Rue Droite, SISTERON.
Dépôt des Buscs Ressort-Fermes jupes et Baleinines incassables.

MACHINES A COUDRE COUSANT SANS EMBU PERFECTION POUR FAMILLES et ATELIERS
DAVIS
AGENCE GÉNÉRALE : MAISON ELIAS HOWE, fondée en 1863, 48, Boul^d Sébastopol, 48, Paris. — L. ANDRÉ & Cie.

L'EAU SOUVERAINE
du Docteur BARRIER Faculté de Paris
Spécialiste des maladies de la peau
PRIX : FR. 3.50
GUÉRIT rapidement les PLAIES
MAUX DE JAMBES
VARICES
ULCÈRES
VARIQUEUX
DARTRES, ECZÉMAS
Consultations gratuites du Dr BARRIER
Phie de l'Éléphant, 6, rue Saint-Côme. Lyon

Dépôt à Sisteron : Pharmacie FERRAND

AVIS AUX BLANCHISSEUSES
DEMANDEZ PARTOUT
Le savon "LE MOISSONNEUR"
Léon MICHEL, fabricant
SALON (BOUCHES-DU-RHONE)
Représenté par F. COULON
SISTERON (Basses-Alpes.)

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON